

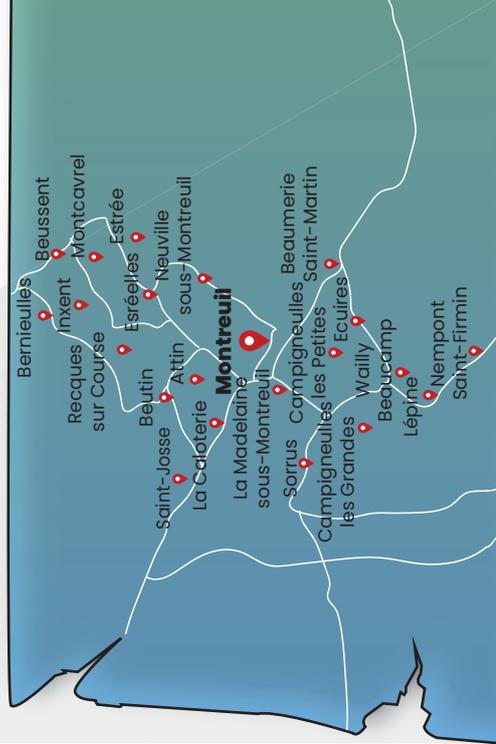
## Objectifs du SSIAD

Permettre à la personne de plus de 60 ans malade ou dépendante de pouvoir continuer à vivre au domicile.



## Territoire d'intervention

Le SSIAD intervient dans 22 communes à proximité de Montreuil.



## Partenaires

Les médecins traitants et hospitaliers, les infirmiers libéraux et pédicures, les Services d'aide à domicile ainsi que tous les actes sur du maintien à domicile. Maison de l'autonomie, MAIA, Assistantes de service social, Réseau de Santé gériatrique...

## Collaboration

Possibilité d'intervention conjointe avec l'équipe de l'hospitalisation à domicile (HAD) pour prendre en charge des patients nécessitant des soins médicaux et paramédicaux, continus et coordonnés.

## Accueil

- 🕒 Lundi : 9h - 12h et 14h - 16h30
- 🕒 Mardi : 9h - 12h et 14h - 16h30
- 🕒 Mercredi : 9h - 17h et 14h - 16h30
- 🕒 Jeudi : 9h - 12h et 14h - 16h30
- 🕒 Vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h30
- 🕒 Samedi : 10h - 12h

## Nous contacter

- ☎ 03.21.81.29.10 / 06.77.86.66.83
- 🌐 [www.ssiad-montreuil.fr](http://www.ssiad-montreuil.fr)
- 📍 4 Rue Carnot Montreuil-Sur-Mer, 62170
- ✉ [sad-aspm@wanadoo.fr](mailto:sad-aspm@wanadoo.fr)





**A propos de nous**  
SSIAD ouvert depuis  
1988, géré par  
l'Association Sanitaire  
du Pays de Montreuil,

autorisé pour **47 places** par l'Agence  
Régionale de Santé.

## Missions

Assurer sur prescription médicale des  
prestations de soins infirmiers à domicile  
(soins techniques, soins d'hygiène et de  
confort et soins relationnels).

## L'accompagnement de soins

Prise en soins, accompagnement  
relationnel et soutien. Les actions de  
coordination du SSIAD permettent de  
développer au bénéfice de la personne et  
de son entourage une approche globale  
telle que définie dans son projet de soins  
personnalisé.

## Étapes d'un accompagnement

*"Offre de service totalement prise  
en charge par la sécurité sociale."*



### Prescription médicale

Du médecin traitant ou du médecin  
hospitalier



### Visite de pré-admission

Par l'infirmière coordinatrice afin  
d'évaluer la recevabilité de la demande,  
les besoins de la personne et les  
réponses à lui apporter



### La prise en soin

Se réfère au plan de soins établi par  
les professionnels de santé. Les soins  
de base et relationnels relèvent de la  
compétence des aides-soignant(e)s.  
Les soins techniques sont  
dispensés par vos infirmiers libéraux  
conventionnés avec le SSIAD



### La fin de l'accompagnement

Si l'état de santé du patient ne  
correspond plus aux critères de prise  
en charge en SSIAD. L'infirmière  
coordinatrice propose alors les relais  
possibles

## Une équipe

Qui collabore et se  
coordonne avec les  
partenaires du maintien  
à domicile.



### L'infirmière Coordinatrice



Clé de voûte de l'organisation, du  
fonctionnement, de l'encadrement  
des équipes, de la gestion  
administrative et budgétaire.

Elle garantit la qualité de la continuité des soins

### Les secrétaires



Personnes ressources de la fonction  
accueil tant pour les usagers, les  
professionnels et les partenaires.  
Elles assurent le suivi administratif  
et comptable

### Les aides-soignant(e)s



Constituent le cœur du dispositif  
en tant qu'auxiliaires de soins de  
référence. Ils, elles réalisent sous la  
responsabilité de l'infirmière  
coordinatrice les soins de base et  
relationnels, concurrent au maintien de l'autonomie pour  
l'accomplissement des actes essentiels de la vie

SSIAD